

---

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

---

9 JANVIER 2015

## **PROJET DE DÉCRET**

**relatif aux implantations commerciales**

## **AMENDEMENT**

proposé par

Mme Dock, MM. Dodrimont, Evrard et Jeholet

# **PROJET DE DÉCRET**

## **relatif aux implantations commerciales**

### **AMENDEMENT**

L'article 89, alinéa 2, du projet de décret relatif aux implantations commerciales est complété par la phrase suivante : « Les délais visés à l'article 96 sont suspendus entre la date de la demande de concertation et la notification du compte-rendu de celle-ci aux parties ».

### **JUSTIFICATION**

La procédure de concertation prévue aura un impact sur la procédure « classique » d'obtention du permis intégré. En vue de pouvoir respecter au mieux les délais d'instruction inscrits au sein de l'article 96, il est proposé d'allonger ces délais de la période qu'aura duré la concertation. Cela permettra de mettre en place une concertation sereine.

M. DOCK

PH. DODRIMONT

Y. EVRARD

P.-Y. JEHOLET